

BILAN DE SANTÉ DU CLUNISOIS



BILAN DE SANTÉ DU CLUNISOIS

Qui peut bénéficier d'un bilan de santé ?

Le bilan de santé est gratuit. Il s'adresse à toute personne âgée de + 16 ans et qui n'en n'a pas déjà réalisé un au cours des 3 dernières années.

Qui le prescrit ?

Vos interlocuteurs:

- La Conseillère Mission Locale
- La Référente Plan Locale pour l'Insertion et l'Emploi
- Les agents de la maison des services du clunisois
- Les travailleurs sociaux

Comment s'inscrire ?

Après de ces personnes référentes, citées ci-dessus, Elles vous communiqueront les informations nécessaires et le déroulement de la matinée, et pourront vous accompagner pour compléter :

- La fiche d'inscription
- Le dossier médical

N'oubliez pas d'apporter les éléments médicaux en votre possession : compte-rendu des radios, électrocardiogrammes ou opérations éventuelles, dernières analyses, carnet de santé et de vaccinations.

Le bilan se déroule sur une matinée complète

Les examens prévus au cours du bilan de santé

- Prise de sang
- Tests d'audiométrie
- Électro cardiogramme
- Test optiques
- Examen clinique avec un médecin

Lors de la prise de sang, si vous le souhaitez, un dépistage VIH peut être effectué. Il sera nécessaire de revenir au Centre de bilans pour réceptionner les résultats.

Les techniciens de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie seront présents toute la matinée afin de répondre à vos demandes ou besoins éventuels sur vos droits ou démarches.

Vous souhaitez bénéficier d'un transport collectif ?

N'hésitez pas à en parler avec la personne qui gère votre dossier.